

## SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2007

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2007, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : MM. BATON J. DASTILLUNG JP. Mme ROLLES C. MAIWURM E. Mme JACQUEMIN J. LANG G. Mme MALESKA H. Mme BAUSCH V. BIEHL E. BOHL A. Mme CELESTINI S. Mme ERARD E. Mme FALLETTA C. Mme FISCH V. FREY R. GERBERT J.P. Mme GUIDO J. Mme JOTZ S. Mme KEDINGER C. KOENIG G. KRZYZANSKI P. LONGONI JP. MAUL G. Mme MERELLI R. Melle RECKERT E. WALKER R.

Absents : Mme BOROWSKI J. Mme COLANTUONO R. FIEBIG D. Mme GROSS A. HOFFMANN R. PEXOTO G.

Mme GUIDO Jacqueline a quitté la séance à 20 H 30 en donnant procuration à M. KOENIG Guido.

M. Jean-Paul DASTILLUNG est désigné secrétaire de séance.

M. le Président ouvre la séance à 19 H. Le procès-verbal du 26 novembre 2007 est adopté à l'unanimité.

M. le Président propose à l'assemblée, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

1) Mise à disposition de la salle Baltus Le Lorrain

### ORDRE DU JOUR

#### I. AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Débat d'Orientation Budgétaire
- 2) Acceptations d'indemnités de sinistre
- 3) Attribution de logements communaux
- 4) Réajustement des droits et autres redevances perçus sur tickets, d'après contrats ou sur titre de recettes
- 5) Demandes de subvention

#### II. AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'intention d'aliéner
- 2) Acquisition de terrain aux conjoints KOLLMANN Aloyse
- 3) Echange de terrains avec la S.A.S. PALM PROMOTION
- 4) Acquisition d'une partie du lit de la Bisten entre le pont rue de Carling et la RD 23
- 5) Convention Foncière avec l'E.P.F.L. (Etablissement Public Foncier Lorraine) pour l'emprise du Siège II La Houve

#### III. MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Réhabilitation du COSEC Garang - lot 2 « désamiantage » et lot 10 « Electricité »
- 2) Aménagement du Centre Ville - Achat de matériel d'éclairage public - communication
- 3) Assurance d'un véhicule de service
- 4) Assurance d'une tondeuse

#### IV. AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES

- 1) Politique de la Ville - Club de Prévention Spécialisée - Subvention 2008
- 2) Politique de la Ville - convention pour l'utilisation de locaux scolaires
- 3) Politique de la Ville - programmation de spectacles vivants au Centre Social Maroc

.../...

## V. AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES

- 1) Classe à projet artistique et culturel - Les Arts du Cirque
- 2) Réseau de Réussite Scolaire - crédits 2008

## VI. PERSONNEL

- 1) Modification du tableau des emplois communaux

## VII. CONTENTIEUX

- 1) Jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg - affaire KIEHN  
contre commune de CREUTZWALD - communication

## VIII. DIVERS ET COMMUNICATIONS

----

## I. AFFAIRES FINANCIERES

### 1) Débat d'Orientation Budgétaire

Rapporteur : M. le Président

Avant de présenter le débat, Monsieur le Président précise que le débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans le cadre de l'adoption du Budget Primitif 2008 qui aura lieu probablement le 28 Janvier 2008. Il a fait ce choix en raison de l'ouverture officielle de la campagne des élections municipales le 25 février 2008. Les dispositions légales stipulent que le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'adoption du budget qui doit être réalisée avant le 15 avril en année d'élection.

### BUDGET PRINCIPAL

#### **I - SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Cette section s'équilibre en dépenses et en recettes à environ  
7 870 000,00 €.

#### **A. RECETTES**

Elles sont constituées des dotations de l'Etat, du revenu du patrimoine et des impôts locaux.

**Les dotations et subventions** sont estimées à 4 440 000 € dont pour l'essentiel :

- 3 003 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement (augmentation prévisionnelle de 1 %)
- 616 728 € de Dotation de Solidarité Urbaine
- 660 000 € à titre de compensation en matière de taxe professionnelle, de taxe foncière et de taxe d'habitation.

Toutefois les modifications de la Dotation Globale de Fonctionnement et de son contenu sont arrêtées par le Comité des Finances Locales en février.

Le revenu des immeubles est estimé à 190 000 €, le produit des services, du domaine et ventes diverses à 650 000 €.

**Le revenu des impôts et taxes** s'élève à 2 320 000 € dont 2 061 083 € de contributions directes, 39 000 € de droit de place et 180 000 € de taxe additionnelle aux droits de mutation. Les taux des taxes d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties ne devraient pas subir d'augmentation et seraient maintenues aux taux actuels :

- T.H. : 7,91 %
- T.F.B. : 9,89 %
- T.F.N.B. : 37,60 %

L'assiette devrait être réévaluée (aucun chiffre n'est connu à ce jour)

A titre indicatif, la Communauté de Communes du Warndt ne devrait pas augmenter les taux des 4 taxes qui resteraient fixés à :

- T.H. : 0,862 %
- F.B. : 1,04 %
- F.N.B. : 3,81 %
- T.P.U. : 7,97 %

.../...

## B. DEPENSES

Les principales dépenses sont constituées par :

- 1 745 000 € de charges à caractère général
- 4 818 000 € de charges de personnel
- 936 000 € de charges de gestion courante (dont 80 000 € de subvention au CCAS)
- 73 000 € de charges financières (Remboursement Emprunt-Intérêts)
- 210 000 € de dépenses d'amortissement
- 50 000 € de dotation aux provisions
- 1 047 € d'autofinancement

## II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette section s'équilibrerait en dépenses et en recettes à environ 3 080 000 €.

Les principales opérations d'investissement prévues par la Ville sont les suivantes pour les années 2008 et 2009 :

BUDGET GENERAL	DEPENSES
~ Rénovation VRD Rue Nassau	+ 100 000 €
~ Aménagement urbain centre ville	+ 250 000 €
~ Aménagement square Bisten	20 000 €
~ Amélioration voirie Rue des Mésanges	100 000 €
~ Amélioration de la voirie existante programme 2008	300 000 €
~ Aménagements paysagers	+ 60 000 €
~ Aménagements paysagers Rue de la Croix	50 000 €
~ Aménagement aires de jeux et de sports	+ 120 000 €
~ Aménagement aires de jeux dans les écoles 1 <sup>ère</sup> tranche	50 000 €
~ Aménagement d'une médiathèque	+ 800 000 €
~ Travaux de rénovation Ecole Primaire Schweitzer	120 000 €
~ Construction nouvelle salle de quartier au Siège 1	200 000 €
~ Travaux centre social Maroc	100 000 €
~ Construction d'une aire de jeux au quartier Neuland	100 000 €
~ Mise en sécurité parking CTM	15 000 €
~ Travaux de rénovation école primaire du Centre	100 000 €
~ Acquisition de matériel et outillage	+ 25 000 €
~ Fourniture et pose de poteaux d'incendie	+ 15 000 €
~ Travaux de rénovation escaliers et abords ancienne mairie	30 000 €
~ Etude de construction d'une structure couverte au parc municipal	50 000 €
~ Etude de construction de nouvelles tribunes et vestiaire au stade de la Houve	100 000 €
~ Etude d'aménagement d'un terrain de foot synthétique	50 000 €
~ Acquisition de mobilier urbain	+ 10 000 €
~ Acquisition d'un véhicule utilitaire (parc)	20 000 €
~ Acquisition d'un véhicule à plateau	30 000 €
~ Acquisition d'un véhicule de service	12 000 €
~ Acquisition d'une tondeuse autoportée	12 000 €
~ Acquisition d'une tondeuse débroussailleuse	10 000 €
~ Acquisition d'une tonne à eau	5 000 €
~ Acquisition d'une machine outil menuiserie	15 000 €

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent comme suit:

- Autofinancement	1 047 €
- Amortissements	210 000 €
- FCTVA	520 000 €
- TLE	35 000 €
- Recours à l'emprunt	2 300 000 €

La dette totale du budget général s'élève à 1 516 155 € au 1.1.2008 (soit 103,75 € par habitant).

L'annuité est de 236 368,33 € dont 71 940,39 € d'intérêts et 164 427,94 € de capital. (A noter que le taux étant variable, ce montant n'est qu'indicatif)

Le montant des emprunts garantis s'élève à 6 564 091,21 € exclusivement consentis à NEOLIA (anciennement Foyer du Mineur et du Combattant) .../...

## SERVICE DES EAUX

Pour ce qui concerne le budget du service des eaux, sont prévues les inscriptions budgétaires suivantes :

- DUP Captage d'eau	+ 15 000 €
- Rénovation AEP Route de Sarrelouis	135 000 €
- Rénovation AEP Rue de Merten	35 000 €
- Acquisition de compteurs d'eau	+ 35 000 €
- Amélioration du réseau existant	+ 20 230 €

Le budget du service des eaux sera élaboré sur une base d'une vente d'eau de 840 000 m3 et du prix du m3 maintenu à 0,87 €.

L'emprunt est arrivé à échéance.

La contre valeur antipollution perçue par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse qui est actuellement de 0,756 € par m3 sera ventilée à compter de la facturation de janvier 2008 en 2 redevances :

œ D'une part, la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique : 0,424 €/m3

œ D'autre part, la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : 0,300€/m3. Cette 2<sup>nde</sup> redevance ne s'appliquant qu'aux abonnés acquittant la redevance d'assainissement.

Une information détaillée sous forme de plaquette sera jointe à la 1<sup>ère</sup> facturation en 2008.

La facturation des prestations assainissement continuera à être assurée par le service des eaux afin que les usagers aient une facture unique.

Les services financiers et comptables feront la ventilation entre les deux collectivités.

Après cette présentation par M. le Président, le débat d'orientation s'est engagé entre les membres du Conseil Municipal.

### Interventions :

M. KRZYZANSKI tient à souligner qu'il ne sera plus candidat aux prochaines élections municipales. Il rappelle cependant plusieurs de ses souhaits pour le développement de la Ville. Il s'agit de doter tous les écoliers du primaire d'un ordinateur. Par ailleurs, il souhaite que l'on crée une synergie pour rendre le Centre Ville plus attractif. Des échanges réguliers pourraient être organisés entre les représentants de la Ville, les commerçants et les artisans. Ceci pourrait se matérialiser par exemple par l'installation d'un manège en Centre Ville qui serait un point d'animation. Il constate que les associations locales organisent de nombreuses manifestations mais que, faute de publicité, peu de gens y assistent. Il estime qu'il serait nécessaire de consacrer une somme plus importante à la promotion de la Ville par le biais de la communication.

M. le Maire lui indique que la création de la médiathèque poursuit entre autres cet objectif. Elle répond également à un besoin de compléter la formation des jeunes, d'organiser des animations culturelles et de rester un lieu de souvenir.

Mme FALLETTA demande des précisions quant au projet de construction d'une salle au Siège I ainsi que l'installation d'une aire de jeux à la cité Neuland.

M. le Maire lui précise que l'Association de Culture Populaire est l'actuel propriétaire du Foyer du Siège I et que les négociations sont en cours pour l'installation de ce nouvel équipement qui manque dans ce quartier. Le Foyer actuel ne répond plus aux normes de sécurité.

S'agissant de l'implantation d'un city stade au quartier Neuland, ce projet est à l'étude.

M. BIEHL, s'agissant des travaux à réaliser au Stade Municipal, souhaite que la Ville sollicite une aide de la Fédération Française de Football.

M. le Président lui indique que tous les organismes susceptibles de participer au financement de ce nouvel équipement seront sollicités.

## **2) Acceptations d'indemnités de sinistre**

### **a) gymnase Schweitzer**

Rapporteur : M. le Président

La société ALARME CONSEILS qui a procédé à la pose du transmetteur de l'alarme anti-intrusion installé dans le local technique du gymnase Schweitzer est intervenue le 14 septembre 2007 afin de contrôler l'installation, le transmetteur émettant un bruit suspect.

Alarme Conseils a constaté la défectuosité du transmetteur alors que celui-ci fonctionnait correctement fin Juillet 2007. La panne est survenue suite aux violents orages du mois d'août.

Le montant des travaux de dépannage et de remplacement du transmetteur effectués par Alarme Conseils s'élève à 879,06 € T.T.C.

Déduction faite de la franchise et de la vétusté, la CIADE propose une indemnité de 480,74 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'indemnité de 480,74 € proposée par la CIADE.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

### **b) salle Baltus le Lorrain**

Rapporteur : M. le Président

Le samedi 14 avril 2007 mes services ont constaté un impact sur une vitre se situant au-dessus de l'issue de secours Nord-Ouest à l'étage de la salle polyvalente Baltus le Lorrain.

Le double vitrage feuilleté présente un trou ainsi qu'une fissure sur sa face extérieure, la face intérieure est intacte. Le projectile qui a provoqué l'impact n'a pas été retrouvé.

Plainte a été déposée à la gendarmerie de Creutzwald.

Les travaux de remplacement de la vitre brisée (vitrage isolant 44/2 Silence 6 - glace de 8 coefficient 35 dB - 1990 mm x 1515 mm) ont été effectués par la Société HELLUY pour un montant de 1 955,46 € T.T.C.

La CIADE nous propose une indemnité de 1 955,46 € soit le montant total des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'indemnité de 1 955,46 € proposée par la CIADE.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

## **3) Attribution de logements communaux**

Rapporteur : M. le Président

Conformément aux dispositions légales, il appartient à M. le Maire de rendre compte des attributions de logements communaux.

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal des mouvements qui ont eu lieu depuis le 1er décembre 2006.

.../...

## LOGEMENTS ATTRIBUES

ADRESSE DU LOGEMENT	ANCIEN LOCATAIRE	NOUVEAU LOCATAIRE	DATE D'EFFET
14 rue des Tilleuls	PAUL François	DUVAUX / GAUDEZ	01-03-2007
14 rue des Tilleuls	NIEDERLAENDER Arnaud	FILLER / GIETZEN	01-09-2007
2 boulevard Pascal	HOEN Roger	BROSIUS Régis	01-12-2007

Acte est donné.

### 4) Réajustement des droits et autres redevances perçus sur tickets, d'après contrats ou sur titre de recettes

Rapporteur : M. le Président

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir réajuster, comme indiqué sur le tableau en annexe, les droits et autres redevances perçus sur tickets, d'après contrats ou sur titres de recettes.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

.../...

## 5) Demandes de subvention

Rapporteur : M. le Président

1) Le Vélo Club « L'Avenir » de Falck organisera le 7<sup>ème</sup> triathlon international de Creutzwald dimanche 6 juillet 2008. Il sollicite une subvention de 1 300 €. Il est proposé de leur accorder une aide de 1 000 € comme les années précédentes.

2) Le Groupe Handicap Amitié de Freyming-Merlebach assure le transport de personnes originaires de la commune et il est proposé de leur reconduire notre aide de 80 € à l'instar de l'an dernier.

3) L'Association de Défense des Locataires 57 sollicite une subvention de fonctionnement de 1 700 €.

Il est proposé de leur reconduire notre concours de 250 €.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

ADOPTE

## II. AFFAIRES IMMOBILIERES

### 1) Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- Epoux HOFFMANN Michael à KERBACH  
section 9 n° 347/85 « Garang VI » avec 5 ares 42  
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux HAUS Jean Yves à HAMBACH  
section 36 n° 31 « rue de Merten » avec 23 ares 63  
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts NADLER Claude à SAINT AVOLD  
section 6 n° 218/1 « rue de la Houve » avec 6 ares 15  
section 35 n° 428 « Breitwies » avec 6 ares 89  
section 35 n° 429 « Breitwies » avec 8 ares 46  
section 35 n° 430 « Breitwies » avec 11 ares 49  
section 35 n° 431 « Breitwies » avec 19 ares 26  
section 35 n° 432 « Breitwies » avec 5 ares 83  
section 35 n° 433 « Breitwies » avec 10 ares 01  
une partie de 0 are 80 à prélever dans la parcelle cadastrée  
section 6 n° 310 « rue de la Houve » avec 3 ares 82  
de sol
- SNI SAINTE BARBE à FREYMING-MERLEBACH  
section 11 n° 788 « rue Fontenelle » avec 8 ares 29  
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux GERVASONI Pascal à CREUTZWALD  
section 34 n° 81/70 « impasse des Mugnets » avec 7 ares 33  
de sol et bâtiment à usage d'habitation

Acte est donné.

### 2) Acquisition de terrain aux consorts KOLLMANN Aloyse

Rapporteur : M. Joseph BATON, Adjoint au Maire

Dans le cadre de la régularisation du chemin débouchant de la rue de Longeville et aboutissant aux abords du lac, les consorts KOLLMANN Aloyse ont proposé de céder à la Ville la totalité de la parcelle cadastrée section 23 n° 19 « Saegemuhle » avec 17,32 ares.

.../...

Cette opération s'inscrit dans la réserve foncière que la commune constitue en vue d'aménagements futurs. Le prix proposé est de 72,- € l'are, les frais liés à cette opération seront à la charge de la commune.

Il est à noter que cette acquisition bénéficiera de l'article 1042 du Code Général des Impôts en ce qui concerne les droits d'enregistrement et de mutation.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer et à autoriser M. Joseph BATON, Adjoint au Maire, à signer les actes de vente ainsi que tout document s'y rapportant qui seront établis par l'étude de Maître Mazerand, notaire à Creutzwald.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

### **3) Echange de terrains avec la S.A.S. PALM PROMOTION**

Rapporteur : M. Joseph BATON, Adjoint au Maire

La S.A.S. PALM PROMOTION envisage de réaliser, sur des parcelles appartenant aux conjoints NADLER, 64 rue de la Houve, un ensemble de bâtiments collectifs.

Ce projet empiète sur deux parcelles communales cadastrées section 35 n° 426 « Breitwies » avec 2,92 ares et section 35 n° 427 « Breitwies » avec 4,07 ares.

La commune a proposé à cette société un échange de terrains pour permettre à la Ville de disposer de surfaces qui pourraient, à terme, être utilisées pour l'aménagement de zones vertes le long de la Bisten.

La S.A.S. PALM PROMOTION nous a fait parvenir une promesse d'échange sur la base suivante :

**- apport de ladite société :**

Section 35 n° 493/25 « Breitwies » avec 25 ares 47

d'une valeur de 500 € l'are

**- apport de la commune de CREUTZWALD :**

1) section 35 n° 426 « Breitwies » avec 2,92 ares de terre

2) section 35 n° 494/23 « Breitwies » avec 1,33 ares de terre

d'une valeur de 3.195 € l'are pour la parcelle sous 1)

d'une valeur de 500 € l'are pour la parcelle sous 2)

Ce qui établit la soulte à verser par la commune à 2740,60 €, tous les frais liés à cette opération (arpentage, notaire, etc...) seront à la charge de la S.A.S. PALM PROMOTION.

Cette opération bénéficiera de l'article 1042 du Code Général des Impôts en ce qui concerne les droits d'enregistrement et de mutation.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer et à autoriser M. Joseph BATON, Adjoint au Maire, à signer l'acte d'échange ainsi que tous documents s'y rapportant qui seront établis par l'étude de Maître MAZERAND, Notaire à CREUTZWALD.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

ADOPTÉ

### **Interventions :**

Suite à une demande de M. BOHL, la délibération du Conseil Municipal est complétée par le paragraphe suivant : « la Ville se réserve un droit d'accès aux parcelles enclavées qui lui appartiendront à la suite de l'échange, pour en assurer l'entretien ». Cette clause devra être intégrée dans l'acte d'échange prévu.

.../...

#### 4) Acquisition d'une partie du lit de la Bisten entre le pont rue de Carling et la RD 23

Rapporteur : M. Joseph BATON, Adjoint au Maire

A l'occasion des travaux d'aménagement urbain en périphérie de l'Hôtel de Ville, il est apparu que l'acquisition prévue en 1975 d'une partie du lit de la Bisten n'avait pas été suivie de la rédaction des actes de vente.

Pour éviter tout problème juridique, la commune a repris contact avec les riverains du passage couvert de la Bisten ouvert au public. Ceux-ci ont donné leur accord pour céder la partie du lit de ce cours d'eau à la Ville à l'euro symbolique, étant entendu que tous les frais liés à cette opération seront à la charge de la commune.

Il s'agit de :

- M. Gabriel GULDNER, 1, rue de Carling à CREUTZWALD pour la parcelle section 5 n° 323 avec 0,20 are
- M. Lucien GULDNER, 3, rue de Carling à CREUTZWALD pour la parcelle section 5 n° 324 avec 0,21 are
- M. et Mme Roland PELLEFIGUES, 67 rue de la Houve à CREUTZWALD pour la parcelle section 5 n° 326 avec 0,54 are

Il est à noter que les conjoints GULDNER Pierre refusent de céder la partie du cours d'eau leur appartenant, estimant qu'il s'agit de terrain à bâtir.

Les époux PELLEFIGUES qui projettent le transfert de leur débit de boissons situé rue de la Houve au 7, rue de Carling, sollicitent en échange de leur accord une autorisation de réaliser une issue de secours sur le pignon sud de leur bâtiment et qui déboucherait sur la parcelle communale section 5 n° 4.

Cette permission pourrait leur être accordée car elle n'engendre pas de problèmes particuliers, mais serait néanmoins limitée dans le temps c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'exploitation de l'immeuble en débit de boissons. Cette issue ne pourrait pas être utilisée à un autre usage que celui d'issue de secours. Cette clause, si elle revêt l'accord du Conseil Municipal, sera intégrée dans l'acte de vente.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner une suite favorable à cette opération pour éviter tout conflit en matière de responsabilité et d'autoriser M. Joseph BATON, Adjoint au Maire, à signer les actes de vente à intervenir ainsi que tous les documents d'y rapportant qui seront établis par l'étude de Maître MAZERAND, Notaire à CREUTZWALD.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTÉ

Interventions :

M. KRZYZANSKI demande comment sera réglé le problème du parking au niveau de cet établissement.

M. le Maire lui rappelle la proximité du parking de la Place des Verriers voire de la Place du Marché. MM. BOHL et BATON rappellent que les problèmes de stationnement sont examinés dans le cadre du permis de construire et conformément aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

#### 5) Convention Foncière avec l'E.P.F.L. (Etablissement Public Foncier Lorraine) pour l'emprise du Siège II La Houve

Rapporteur : M. le Président

Le Conseil Municipal a débattu à plusieurs reprises du devenir du Siège II La Houve. Lors de sa réunion du 27 août dernier, le Conseil Municipal s'est prononcé pour la démolition du chevalement du Puits IV du Siège II tout en ne s'opposant pas à ce qu'un tiers fasse l'acquisition de cet équipement en supportant toutes les conséquences.

.../...

Un permis de démolir avait été accordé à Charbonnages de France mais, suite à diverses interventions, M. le Préfet avait demandé de surseoir à cette décision jusqu'au 3 décembre 2007 pour examiner les diverses propositions de réaménagement de ce site.

Une réunion s'est tenue le 3 décembre 2007 à la Préfecture et, en l'absence de projet fiable, il a été décidé de démolir le chevalement, ce qui a été fait le 10 décembre dernier.

Dans la perspective de la disparition de Charbonnages de France le 31 décembre 2007, l'Etat et l'EPF Lorraine ont engagé, en concertation avec les collectivités concernées et notamment la Ville de CREUTZWALD, des démarches visant à préparer le transfert de propriété, la gestion et la valorisation du patrimoine industriel qui va être délaissé.

Dans ce contexte, il y a lieu d'établir une convention foncière avec l'EPF Lorraine. Pour l'essentiel, l'EPF Lorraine s'engage à acquérir l'emprise du Siège II La Houve d'une superficie d'environ 106 hectares, d'en assurer la réhabilitation ainsi que la gestion. En contrepartie, la commune s'engage d'acquérir ces biens en une ou plusieurs tranches fonctionnelles et au plus tard le 30 juin suivant la 15<sup>ème</sup> année de portage. Il est cependant prévu que la cession de ces biens ou partie de ces biens pourront avoir lieu au profit d'acquéreurs présentés ou acceptés par la commune aux conditions prévues par la convention.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Président à signer la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier de Lorraine.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### Interventions :

M. KRZYZANSKI demande si l'EPFL est en mesure de faire des suggestions en vue du développement de ces terrains pour des activités spécifiques.

M. le Président lui rappelle qu'au terme de la convention, la mission de l'EPFL consiste à remettre les terrains en l'état pour un retour à la nature et une mise en valeur de cet espace en partenariat avec l'ONF et ceci conformément au souhait exprimé par le Conseil Municipal. Il rappelle que la porte reste ouverte à tout autre projet qui devra rencontrer l'aval du Conseil Municipal ou de la Communauté de Communes du Warndt.

M. BOHL rappelle qu'une étude importante avait été faite par l'EPFL à la demande de Charbonnages de France. Cette étude avait été présentée au Conseil Municipal. Dans la réalité, sur les 106 hectares en question, il n'y en a que 20 d'utile en raison de la présence du terril. Sur ces 20 hectares, il y a 2 bassins à schlamms qui seront exploités au cours des 10 prochaines années. A la fin de l'exploitation des schlamms, la SNET est chargée de la mise en sécurité du terril. Il souligne l'absence de viabilisation de ces terrains qui serait indispensable à toute autre destination qu'un retour à la nature.

Mme FALLETTA regrette que le chevalement ait été abattu et demande ce que signifient les promesses électorales qui avaient été faites par le groupe majoritaire en 2001 quant au développement du Siège II.

M. BOHL tient à lui rappeler que lorsqu'il était Maire, il a consacré des centaines d'heures à des multiples réunions notamment dans le cadre de l'étude réalisée par l'EPFL pour les possibilités de reconversion des territoires à fort enjeu économique dont le site du Siège II faisait partie. Il en est ressorti que le retour à la nature était la meilleure perspective pour l'avenir de la Ville. La réalisation de la nouvelle voie de contournement ouvrira d'autres horizons pour le développement économique de la Ville.

D'autre part, la mémoire des mineurs n'a pas été effacée car il faut se souvenir, qu'entre autres choses, ce sont eux qui ont bâti l'église du Centre.

M. BATON rappelle que le Musée de la mine de Petite-Rosselle a été conçu à cette fin et on peut y voir notamment 5 chevalements.

M. DASTILLUNG partage entièrement les propos de M. BOHL, lui-même ayant participé à de nombreuses réunions et le Conseil de la Communauté de Communes du Warndt partage l'avis émis par le Conseil Municipal.

A noter que M. KRZYZANSKI et Mme FALLETTA se sont abstenus lors du vote.

### **III. MARCHES ET TRAVAUX**

#### **1) Réhabilitation du COSEC Garang - lot 2 « désamiantage » et lot 10 « Electricité »**

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard - Adjoint au Maire

Le projet de réhabilitation du Cosec Garang a fait l'objet d'un appel à la concurrence engagé le 17 août 2007. Lors de ses réunions du 19 et 27 septembre dernier, la commission d'appel d'offres avait décidé de déclarer infructueux les lots 2 Désamiantage et 10 Electricité, et d'engager une nouvelle consultation dans la cadre d'une procédure adaptée.

Un nouvel appel à la concurrence a été lancé le 10 octobre 2007 fixant la date limite de remise des offres au 5 novembre 2007 à 12 heures.

Après examen du rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre soit le Cabinet FESTOR J.M., Monsieur le Maire a décidé conformément à la délégation de pouvoir en date du 7 février 2007, de confier les marchés relatifs

au lot 2 Désamiantage à :

Société WIG France SAS, Z.I. Croix d'Argent - 54200 TOUL  
Pour un montant de 23 161,74 € T.T.C.

au lot 10 Electricité à :

Société HAG ELECTRICITE, 5 rue de la Rochelle - 57340 BARONVILLE  
Pour un montant de 77 659,87 € T.T.C. (Base : 64 928,45 € TTC  
+ Options : 12 731,42 € TTC)

Le coût global des travaux s'élève ainsi à 757 031,90 € T.T.C.

Monsieur le Président tenait à en informer l'assemblée.

#### **2) Aménagement du Centre Ville - Achat de matériel d'éclairage public - Communication**

Rapporteur : Monsieur MAIWURM Edouard - Adjoint au maire

Dans le cadre de l'opération d'aménagement urbain du centre ville rue Cochois, de l'Eglise et Place du Marché, nous avons lancé deux consultations selon la procédure adaptée pour l'acquisition de lampadaires et de projecteurs encastrés de sol.

Conformément à la délégation du 7 février 2007 Monsieur le Maire a mis en place les marchés suivants :

*Fourniture de lampadaires rue Cochois, Eglise et Place du Marché*

Société 3<sup>B</sup> INTERNATIONAL de 54670 CUSTINES pour un montant de 75 850,32 € T.T.C.

*Fourniture de lampadaires pour la Gare Routière et de projecteurs encastrés de sol*

Société FIMEC sas 57280 FEVES pour un montant de 20 187,28 € T.T.C.

Mr le Président tenait à en informer l'assemblée.

#### **3) Assurance d'un véhicule de service**

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

La Ville a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services techniques :

- 1 PEUGEOT PARTNER

.../...

Nous avons consulté 3 groupes d'assurances et avons obtenu 3 réponses (AGF, AXA et SWISS LIFE)

Monsieur le Président a retenu l'offre de l'assurance Swiss Life représenté par M. Philippe Renard pour ce véhicule.

Le montant annuel s'élève à 269,75 € toutes taxes comprises.

Monsieur le Maire conformément à la délégation du 07 février 2007 a procédé à la signature des contrats pour une durée d'un an.

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

#### **4) Assurance d'une tondeuse**

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

La Ville a fait l'acquisition :

- d'une tondeuse SHIBAURA 396 BVM

Nous avons consulté 2 groupes d'assurances et avons obtenu 2 réponses (AXA et SWISS LIFE).

Monsieur le Président a retenu l'offre de l'assurance AXA représenté par Mr Laurent Esse.

Le montant annuel s'élève à :

73,30 € toutes taxes comprises

Monsieur le Maire conformément à la délégation du 07 février 2007 a procédé à la signature du contrat pour une durée d'un an.

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

### **IV. AFFAIRES ECONOMIQUES ET SOCIALES**

#### **1) Politique de la Ville - Club de Prévention Spécialisée - Subvention**

**2008**

Rapporteur : Madame Jacqueline JACQUEMIN, Adjointe au Maire

Le club de prévention spécialisée, créé en 2001, repose sur une convention liant le Conseil Général de la Moselle, la Ville de Creutzwald et le Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes (CMSEA).

Le projet pédagogique 2008 de l'équipe de Creutzwald, basée rue des Orchidées, s'articule autour des objectifs suivants :

- Prévenir les risques de marginalisation
- Favoriser l'insertion sociale de la jeunesse en difficulté
- Accompagner les 16/25 ans vers un projet d'insertion professionnelle
- Favoriser la promotion des quartiers
- Accompagner la socialisation des adultes marginalisés

La Ville de Creutzwald ainsi que le Conseil Général sont sollicités par le CMSEA pour financer les dépenses de fonctionnement de l'équipe de prévention spécialisée implantée sur la commune, respectivement à hauteur de 25 736 € et 24 000 €.

La municipalité a par ailleurs obtenu, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, le financement par l'Etat à hauteur de 16 000 € du nouveau demi poste, crée en 2006 afin de faciliter la socialisation et l'insertion des adultes en voie de marginalisation.

.../...

Le versement de cette subvention s'effectuera en deux temps : la première moitié sera versée en juin et l'autre en décembre. Cependant, il sera procédé au paiement seulement après justification des dépenses réalisées.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder au club de prévention spécialisée de Creutzwald une subvention de 25 736 € au titre de l'année 2008.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## **2) Politique de la Ville - convention pour l'utilisation de locaux Scolaires**

Rapporteur : Mme Jacqueline JACQUEMIN, Adjointe au Maire

La Ville de Creutzwald a mis à disposition de l'ASBH, sous réserve de l'accord du Conseil d'Ecole de l'établissement Schuman, une salle de classe ainsi que le préau afin de mettre en place un programme d'activités périscolaires. Ces activités socio éducatives, encadrées par deux animateurs de l'ASBH, se déroulent les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 17h30 et sont destinées aux élèves de tous les niveaux de l'école Schuman.

La présente mise à disposition, consentie à titre précaire et révoquant pour l'année scolaire 2007/2008, est renouvelable par tacite reconduction. Les charges de fonctionnement sont supportées par la Ville.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer et à autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## **3) Politique de la Ville - programmation de spectacles vivants au Centre Social Maroc**

Rapporteur : Mme Jacqueline JACQUEMIN, Adjointe au Maire

Afin de compenser des inégalités d'accès à la culture, le Centre Social Maroc souhaite s'inscrire dans une nouvelle démarche de diffusion artistique.

Dans cette optique, une programmation culturelle a été mise en place au travers de cinq spectacles vivants, assurés par des artistes professionnels ou amateurs confirmés et destinés notamment à sensibiliser les habitants des quartiers urbains à la culture :

- « J'y crois pas » par les Tréteaux de Sarrebourg :  
Le 22 mars, pour tout public

- « Deviens devine » par la Cie des Lupiotes de Wingen sur Moder (67) dans le cadre du festival « Mon mouton est un lion » :  
Le jeudi 15 mai 2008, pour le public scolaire des écoles maternelles de Creutzwald

- « L'inscription » de Gérard Sylberias par les Cie Des uns, des autres :  
Le vendredi 20 juin 2008, pour tout public

- « Adieu, Benjamin » par Paul Ulbrich et Eva Noel :  
Le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2008, pour tout public

- « Caducée » par le théâtre Dest de Maizières les Metz :  
Le vendredi 28 novembre 2008, pour le public scolaire de trois écoles maternelles

.../...

L'ASBH sollicite le soutien financier de la Ville à hauteur de 2 000 €. Toutefois, dans la mesure où la municipalité souhaite inscrire cette action dans le cadre de CUCS, afin d'obtenir une participation financière de l'Etat à hauteur de la moitié de la somme sollicitée, il est demandé au Conseil Municipal d'accepter ce projet de l'ASBH et d'accorder une subvention de 1 000 €.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### **V. AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES**

##### **1) Classe à projet artistique et culturel - Les Arts du Cirque**

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjoint au Maire

L'école biculturelle de la Houve souhaite reconduire pour l'année scolaire 2007-2008 la classe à projet artistique et culturel « Les Arts du Cirque ».

Outre la mise à disposition gratuite de la salle Baltus Le Lorrain pour le spectacle prévu le samedi 24 mai 2008, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 609 € équivalente à celle attribuée par l'Inspection d'Académie.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

##### **2) Réseau de Réussite Scolaire - crédits 2008**

Rapporteur : Mme Helga MALESKA, Adjointe au Maire

Le Contrat de réussite scolaire 2004/2006 s'étant achevé le 31 décembre 2006, les différents bilans réalisés indiquent que la maîtrise de la langue, le domaine des sciences ainsi que celui de la santé/citoyenneté restent une priorité. Le nouveau contrat de réussite devrait être mis en place au courant de l'année 2008.

Les crédits pédagogiques versés à ce titre en 2007 ont permis de financer des supports de lecture et de langage, du matériel servant à la fabrication d'instruments de musique ainsi que du matériel scientifique. Par ailleurs, en ce qui concerne les actions nécessitant le transport des élèves, les frais ont pu être couverts grâce à cette aide.

Le réseau de réussite scolaire de Creutzwald sollicite de la municipalité une subvention équivalente à celle de 2007, soit 2 607 €. Il en va de la pérennité même des actions menées, dans la mesure où l'Inspection Académique s'est désengagée du financement, privilégiant l'accompagnement éducatif dans les collèges de l'Education prioritaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la somme sollicitée de 2 607 €, sachant qu'une subvention de l'Etat, à hauteur de 50 % du montant accordé par la Ville, sera versée dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

#### **VI. PERSONNEL**

##### **1) Modification du tableau des emplois communaux**

Rapporteur : M. le Président

Pour la bonne marche des services municipaux, il y a lieu de créer les postes suivants :

- 1 poste d'agent de maîtrise
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

.../...

et de supprimer :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

Il y a lieu également de prévoir 4 postes d'adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe pour de futurs recrutements (ces postes sont les seuls qui permettent un recrutement direct).

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## VII. CONTENTIEUX

### 1) Jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg - affaire KIEHN contre commune de CREUTZWALD - communication

Rapporteur : M. le Président

Par requête enregistrée le 9 juin 2005, Mme Jacqueline KIEHN, demeurant 61 avenue des Roses à CREUTZWALD avait demandé au Tribunal Administratif de Strasbourg d'annuler la décision en date du 11 avril 2005 par laquelle le Maire de CREUTZWALD a accordé un permis de construire à la SCI Les Roses.

Par courrier du 26 novembre 2007, le Tribunal Administratif de Strasbourg nous a adressé l'expédition du jugement rendu le 20 novembre 2007. Par ce jugement, la requête de Mme KIEHN est rejetée et elle est condamnée à verser à la commune de CREUTZWALD ainsi qu'à la SCI Les Roses une somme de 400 € au titre de l'article L 761-1 du Code de Justice Administrative. Ce jugement peut faire l'objet d'un appel dans un délai de 2 mois.

Communication de cette information est donnée au Conseil Municipal.

## POINT SUPPLEMENTAIRE

### 1) Mise à disposition de la salle Baltus Le Lorrain

Rapporteur : M. le Président

Le Lycée Félix Mayer souhaite projeter un film concernant le partenariat entre le Lycée et l'Institut d'Etudes Politique de Paris le 11 janvier 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal de leur accorder la mise à disposition gratuite de la salle à cette occasion.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :  
ADOPTE

## Interventions :

M. BOHL souhaiterait qu'une information plus complète soit donnée au Conseil Municipal s'agissant du partenariat entre le Lycée Félix Mayer et Sciences Po. S'agissant d'une action d'importance, il conviendrait que le Conseil Municipal soit tenu informé du développement de cette action.

M. le Maire prend note de cette observation et rappelle que tous les élèves de seconde du Lycée sont concernés. L'objectif est de donner de nouvelles ambitions aux élèves notamment par le biais du tutorat. Les actions s'orientent autour de 7 projets dont l'idée générale est le développement durable. Ces projets avaient été énumérés lors de la réunion du 27 août 2007.

M. le Maire précise que 33 professeurs sont intéressés par cette opération bien que les travaux se fassent le vendredi après-midi.

.../...

## VIII. DIVERS ET COMMUNICATIONS

- M. le Président était intervenu auprès de M. le Procureur de la République quant aux éventuelles répercussions de la suppression du Tribunal d'Instance de Boulay sur l'antenne de justice de Creutzwald.  
Par courrier en date du 29.11.2007, M. le Procureur nous indique qu'il n'y a aucune conséquence négative sur cette antenne de justice et lors de la réunion du C.L.I.S.P.D. du 13.12.2007, il a indiqué que l'antenne de Justice devrait être confortée et développée.
- Par courrier en date du 27.11.2007, le Dr. Jean-Marie Demange, Député-Maire de Thionville a accusé réception de la motion adoptée par le Conseil Municipal concernant la suppression du Tribunal d'Instance de Boulay en précisant que nos observations ont été relayées auprès de Mme Rachida Dati, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice.  
A ce propos, M. BOHL demande si Mme FILIPPETTI a réagi à notre motion.  
M. le Maire lui indique qu'à l'heure actuelle il n'a pas eu de réponse.
- M. le Président transmet les remerciements du GECNAL, du Pôle Hospitalier Gériatrique ainsi que des organisateurs du Téléthon pour les concours que la Ville leur a apportés.
- Par lettre en date du 28.11.2007, M. Michel Obiegala, Président du Comité Régional du Tourisme de Lorraine nous informe que le jury a décidé de confirmer la 3<sup>ème</sup> Fleur qui a été attribuée à la commune ; un chèque de 150 € ainsi qu'un diplôme et 2 livres accompagnent cette distinction.
- M. MAIWURM félicite le Service des Espaces Verts pour les travaux d'embellissement qui ont été réalisés.
- Mme MALESKA saisit cette occasion pour préciser que les écoles de la Ville participeront l'an prochain, dans le cadre de la Semaine des Arts, à un concours qui aura pour thème la décoration de la Ville. Le sujet qui leur sera proposé sera la réalisation de papillons et autres insectes qui serviront à la décoration de nos ronds-points.
- M. MAIWURM indique que le système de récupération des seringues médicales a été mis en place par le SIDEME. Les boîtes de récupération sont disponibles en pharmacie au prix de 1,63 € pièce. Par la suite, ces boîtes devront être déposées à la déchetterie en échange de quoi une nouvelle boîte sera remise aux intéressés, ceci pour un coût annuel global de 30.000 € supporté par le SIDEME.
- M. BIEHL et Mme JOTZ ont assisté à l'assemblée générale du SIVUT du Pays de Nied et ils indiquent que la Ville de St-Avold a rejoint ce syndicat ; il s'agit de la 100<sup>ème</sup> commune adhérente.
- M. KRZYZANSKI soulève les problèmes de stationnement au niveau du complexe de l'Ecole du Centre. Il demande s'il ne serait pas possible de permettre le stationnement dans la cour de l'école de musique.  
M. le Maire lui indique que les associations utilisatrices ne respectent pas les conventions qui ont été signées. Il s'agit d'un problème de civisme car il existe suffisamment d'emplacement de stationnement à proximité de ce complexe. L'expérience de permettre le stationnement dans la cour de l'école de musique a déjà été tentée et a été abandonnée car elle pose des problèmes de sécurité.

En l'absence d'autres interventions, M. le Président lève la séance à 21 H 30 en souhaitant de bonnes fêtes de fin d'année à tous les membres de l'assemblée.